

Le ministre de la Justice allemande veut l'adresse IP et les mots de passe des internautes "haineux"

écrit par François des Groux | 21 décembre 2019



.
Merci à AVA pour le lien.

.
C'était bien la peine de faire tomber le Mur de Berlin !

.
30 ans après la fin de l'expérience totalitaire communiste en RDA, le ministre de la Justice allemande, Christine Lambrecht prépare un projet de loi "contre la haine sur internet" permettant aux services régaliens de récupérer, non seulement les adresses IP des internautes, mais aussi les mots de passe de leurs comptes de messagerie..

.
Mû, sans doute, par une certaine nostalgie de la Stasi et des VoPos, le ministre souhaiterait-il revenir au temps des

micros-espions dans les toilettes, de l'ouverture du courrier et de la filature des déviants politiques ?

Après Laetitia Avia et ses gros sabots de "la lutte contre la haine sur internet", voici Christine Lambrecht, la petite curieuse qui farfouillera dans les courriels des Allemands qui ne "pensent pas bien". Et les punira d'une mort sociale pour avoir écrit "je ne supporte plus les voilées" ou "l'islam est vraiment la religion la plus con".

Finalement, la féminisation des gouvernements "progressistes", en France ou en Allemagne, serait-elle synonyme de régression en matière de liberté d'expression et... de liberté tout court ?

Police et renseignements pourront récupérer les mots de passe des internautes allemands

Un projet de loi veut contraindre les fournisseurs de service internet à communiquer les codes d'accès et adresses IP des personnes accusées de propos haineux

Les Faits – La ministre de la Justice allemande prépare un texte « contre la haine sur internet » qui obligerait les sites et autres réseaux sociaux à transmettre les données personnelles de leurs internautes. L'opposition et l'industrie du numérique s'inquiètent, malgré le garde-fou de l'autorisation judiciaire mis en avant par le gouvernement.

Des atteintes aux libertés publiques se cachent-elles dans

le nouveau projet de loi du gouvernement allemand contre la haine sur internet ? C'est l'opinion de l'opposition au Bundestag, unie sur le sujet de la gauche radicale à l'extrême droite, et de l'industrie du numérique.

Le texte, préparé par la ministre sociale-démocrate de la Justice Christine Lambrecht, obligera toutes les plateformes – réseau social comme application de courriel ou site de vente en ligne – à communiquer aux autorités lors d'une enquête un certain nombre de données, notamment les mots de passe des utilisateurs et les adresses IP avec le numéro de port.

Selon sa rédaction actuelle, pas encore examinée par le Conseil des ministres, la police, les services de renseignements civils comme militaires, la douane et la justice pourront formuler des demandes.

« Rien n'est plus important que la confidentialité de notre communication personnelle, tonne Christian Lindner, patron du parti libéral FDP. Les plans de Mme Lambrecht sont disproportionnés. Ils ouvrent la porte à une surveillance étatique et aux abus ».

Du fait de la curiosité sans borne du régime nazi puis de la Stasi en Allemagne de l'Est, ce thème est particulièrement sensible outre-Rhin.

« Il est extrêmement problématique que la police puisse, sur simple demande, exiger les mots de passe de tous les fournisseurs de service internet », observe Bernhard Rohleder, un responsable de Bitkom, la fédération des

entreprises du numérique. Il fait aussi remarquer que les sites internet doivent conserver les mots de passe de leurs utilisateurs de manière cryptée, sans possibilité d'accès pour leurs propres équipes, afin de respecter la législation européenne.

Menaces de mort. Le Bitkom épingle également l'obligation de communiquer de soi-même l'adresse IP avec le numéro de port de l'utilisateur à la police criminelle fédérale (BKA) quand des contenus tombent sous le coup de la loi.

« Le caractère répréhensible n'est pas toujours évident, en particulier lors de l'expression d'une opinion. On ne pourra pas empêcher que des contenus et des données d'utilisateurs innocents soient transmis au BKA », poursuit Bernhard Rohleder.

L'opposition accuse le gouvernement de vouloir introduire par la petite porte un stockage préventif de masse des données, interdit par la Cour européenne de justice. Avec des numéros de port changeant à chaque connexion internet avec un téléphone, le volume à stocker est, en effet, gigantesque pour pouvoir exploiter correctement les informations.

Invitée à s'expliquer devant les députés mercredi, à la demande du FDP, la ministre de la Justice défend son texte. « Ce qui est possible pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme doit l'être aussi en cas de menaces de mort et d'incitation à la haine », a répondu Christine Lambrecht sur les adresses IP. La sociale-démocrate a fait valoir que la communication de mots de passe est possible depuis une loi de 2007, amendée en 2013. Deux évolutions soutenues par les libéraux, s'est amusée la ministre.

Codes PIN. Néanmoins, ces textes concernaient la possibilité de débloquent des téléphones portables en obtenant les codes

PIN et PUK auprès des opérateurs mobiles. Étendu à tous les services internet, le projet de loi donne une autre portée à la disposition.

« Il est clair que la communication des mots de passe, qui fait tant de vagues, est soumise à l'autorisation d'un juge », a-t-elle aussi précisé.

Le projet de loi ne fait toutefois pas de référence explicite à l'article afférent du Code de procédure pénale. « Il faudra en tous les cas des clarifications », insiste un porte-parole du Bitkom.

L'ONG Netzpolitik relève, dans une note, que le principe d'une autorisation judiciaire préalable ne change pas grand-chose : « Dans la pratique, les juges déclinent rarement une demande ».

La rédaction du texte est en cause pour un autre point : l'opposition dénonce un ratissage trop large.

La communication de données est exigée aussi pour des faits passibles d'une simple contravention.

Le ministère de la Justice précise que les mots de passe ne peuvent être demandés que pour des enquêtes pénales. Par ailleurs, ils doivent être transmis sous leur forme cryptée, charge aux services d'enquête de trouver la clé, le cas échéant.

La communauté numérique craint néanmoins que le texte encourage à stocker de nouveau les mots de passe en clair...

<https://www.lopinion.fr/edition/international/police-renseignements-pourront-recuperer-mots-passe-internautes-206684>